Image not found or type unknown

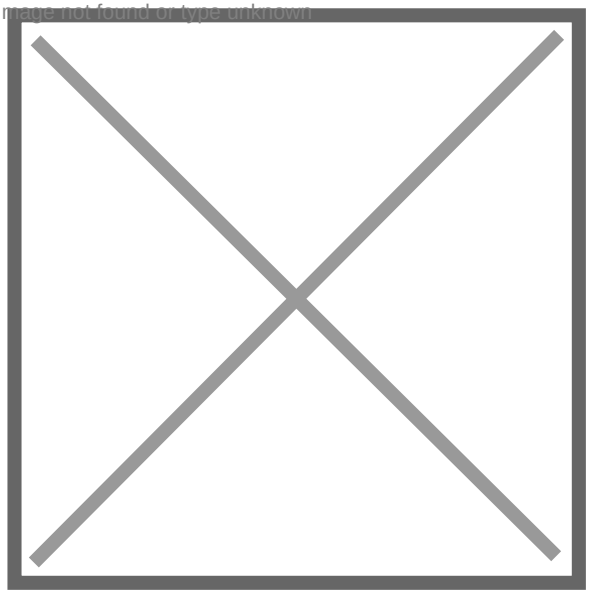

Gestion de compte bancaire d'un tiers

Par **karinou**, le **23/08/2008** à **17:50**

bonjour voila mon cas : mon pére étant décédé et ma grand mère étant usufruitiere de notre patrimoine (étant enfant unique), elle atteint l'age de 91 ans et elle se rend compte qu'elle commence a avoir des difficultées au niveau de la memoire elle voudrait que ce soit moi sa petite fille qui gére tout le relationnelle entre sa banque et elle.

Par **domi**, le **23/08/2008** à **17:59**

Et.....c'est quoi la question Karinou ? S'il s'agit simplement de lui faire ses comptes et des retraits bancaires , il faut simplement qu'elle se déplace à la banque avec vous pour vous faire une procuration ! Domi

Par **karinou**, le **23/08/2008** à **18:25**

non ce n'est pas ca elle a du mal a comprendre quand la banque le contacte elle est un peu pommer avec les euros et j'aimerais savoir si l'on peut demander a la banque de me contacte moi pour tous ce qui a attrait a ces compte cordialement

Par **domi**, le **23/08/2008** à **19:08**

Pour ça il faudrait une procuration , sinon la banque ne vous divulguera aucune info ! S'il y a

beaucoup de valeurs en jeu , et si l'état de votre GM ne lui permet plus de gérer son patrimoine , le mieux est la demande de mise sous tutelle ou curatelle . Domi

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés